

## Lettre d'information à l'attention des chefs d'entreprise du Périgord Noir

Objet : formation professionnelle des CDD  
CDD saisonniers  
Dossier suivi par Chantal Berthomé –  
T 05 53 31 56 32

Mail : [espace.saisonniers@mdepn.com](mailto:espace.saisonniers@mdepn.com)  
Site internet : [www.mdepn.com](http://www.mdepn.com)  
N°Vert 0 800 800 379

Madame, Monsieur,

L'économie saisonnière représente en Périgord Noir plusieurs centaines de contrats à durée déterminée saisonniers (CDD). Les saisons sont connues : le touristique pris au sens large, puis une partie de l'agriculture et enfin l'industrie agro-alimentaire. Parallèlement d'autres secteurs économiques font également appel à des contractuels, notamment dans le bâtiment, le commerce... Au total, beaucoup de salariés alternent CDD et période de chômage. Or ces personnes pensent que la formation professionnelle ne leur est pas accessible hors période d'activité, ce qui bien évidemment est faux.

L'importance du travail saisonnier nous a amené à prendre position au niveau départemental en diffusant largement la Charte du travail saisonnier. Et en Périgord Noir à réunir avec la Maison de l'emploi un groupe de partenaires qui met en œuvre des actions désormais bien connues : bourse de l'emploi, forum de recrutement, diffusion des bonnes pratiques en ressources humaines, information et orientation sur la formation professionnelle.

**Ce courrier et le dépliant qui est joint ont pour objet de vous encourager à parler formation professionnelle avec vos salariés en CDD**, qu'ils soient ou non saisonniers. Trop souvent les obligations de l'employeur (cotisation 1% formation, remise du BIAF au salarié à la fin du contrat) sont vécues comme une « *contrainte* », rarement comme une « *opportunité* ». C'est comme si tout cela ne pouvait pas concrètement servir à quelque chose et qu'il n'y avait pas de solution pour que ces personnes puissent être formées à la fin de leur contrat alors que bien souvent elles sont reprises année après année.

Nous ne pouvons pas nous résoudre à ce gâchis financier et humain, individuel et collectif. **Il faut inciter vos CDD et CDD saisonniers à penser à une formation professionnelle à la fin de leur contrat.** La Maison de l'emploi a édité un dépliant d'information sur ce sujet, quelques minutes vous suffiront pour prendre la mesure du sujet. C'est l'intérêt de tous, employeur et salarié, que la formation professionnelle se généralise en Périgord Noir.

Veillez d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Jean-Luc BOUSQUET et Yves EVENO

Membres du comité de pilotage espace saisonniers  
de la maison de l'emploi du Périgord Noir

